

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En 1647 paraissent à Paris *Les Méditations métaphysiques de René Descartes touchant la première philosophie, dans lesquelles l'existence de Dieu, et la distinction réelle entre l'âme et le corps de l'homme, sont démontrées*¹. Il s'agit de la traduction d'un ouvrage latin paru quelques années auparavant et qui a connu deux éditions successives, en 1641 et en 1642. Leur auteur est né en 1596 à La Haye (aujourd'hui Descartes, en Touraine). Il a déjà fait paraître en 1637 un important ouvrage anonyme : *Le Discours de la méthode pour bien conduire sa raison, et chercher la vérité dans les sciences*. Ce texte était suivi de trois essais qui en constituaient autant d'illustrations exemplaires et faisaient figure d'échantillons de sa philosophie naturelle (c'est-à-dire de sa physique) : *Les Météores*, *La Dioptrique* et *La Géométrie*. Bien que *Le Discours de la méthode* n'ait pas été un succès éditorial, l'ouvrage fut connu du public savant. On a aisément et rapidement identifié son auteur à un certain homme dont la réputation scientifique était dès avant si grande dans les cercles mondains que les sollicitations qu'il recevait l'empêchaient de travailler à sa guise, le décidant à s'établir dès la fin des années 1620 dans les Provinces-Unies (actuels Pays-Bas).

À quelle ambition répondent les premiers travaux publiés de Descartes ?

Le Discours de la méthode est un ouvrage tendant à rendre compte d'une ambition de réformer la philosophie, assez commune dans la première moitié du XVII^e siècle. Des philosophes comme l'Anglais Francis Bacon ou le Français Pierre Gassendi sont représentatifs de cette aspiration à la rupture vis-à-vis du produit du milieu

1. Les textes de Descartes sont cités dans l'édition de ses *Œuvres* par Ch. Adam et P. Tannery, citée AT suivi du tome (en romain) et, après une virgule, de la page.

scolaire ordinaire et traditionnel, placé sous l'autorité d'un Aristote reconstruit et modernisé à partir de très nombreux commentaires de ses œuvres.

Mais les aristotéliens eux-mêmes ne sont que rarement hostiles à une réforme de l'enseignement des sciences : sans vouloir quitter leur auteur de prédilection, ils remettent souvent en cause l'exploitation de son héritage philosophique. L'appel au changement est ainsi bel et bien en vogue et si Descartes est caractéristique de cette ambiance intellectuelle, la position qu'il adopte, aussi bien en 1637 que dans les *Méditations métaphysiques*, n'est pas exceptionnelle.

Pourquoi avoir écrit *Les Méditations métaphysiques* ?

La quatrième partie du *Discours de la méthode* expose brièvement « les raisons par lesquelles [Descartes] prouve l'existence de Dieu et de l'âme humaine, qui sont les fondements de sa Métaphysique¹ ». Mais très rapidement, il se dit regretter de n'avoir « pas assez étendu les raisons par lesquelles [il] pense prouver qu'il n'y a rien au monde qui soit de soi plus évident et plus certain que l'existence de Dieu et de l'âme humaine, pour les rendre faciles à tout le monde² ». De façon à pallier ce « grand défaut », il entreprend de mettre en forme un autre ouvrage voué à présenter « une bonne partie de la Métaphysique³ » : les *Meditationes de prima philosophia*, dont *Les Méditations métaphysiques* sont la traduction, réalisée par le duc de Luynes.

Ce deuxième livre est ainsi avant toute chose un texte d'approfondissement, destiné à éclaircir les raisons qui assoient la méthode du *Discours* de 1637. Mais c'est aussi – ce deuxième objectif n'étant au fond que l'explicitation ou le développement du premier – un ouvrage consacré à conforter une nouvelle philosophie principalement dévolue au déploiement des sciences naturelles. Descartes indique à ce titre que « ces six Méditations contiennent tous les

1. AT VI, p. 1 ; voir AT VI, p. 31-40.

2. *Lettre à Silhon*, mars 1637 : AT I, p. 353.

3. *Lettre à Mersenne*, 13 novembre 1639 : AT II, p. 622.

fondements de [sa] physique¹ ». Il suggère par là qu'en prouvant la distinction de l'âme et du corps ainsi que l'existence de Dieu, on peut montrer deux choses déterminantes quant à l'élaboration des connaissances. D'une part, on justifie le fait que la physique, qui est une science des corps, ne doit s'appuyer que sur les lois de la mécanique et être réductible à un ensemble de rapports d'objets mathématisés. Et d'autre part, on confirme que la philosophie naturelle qui procédera de la métaphysique mise au jour dans les *Méditations* sera aussi sûre que possible. La preuve de l'existence d'un Dieu source de vérité nous autorise en effet, selon Descartes, à penser que si nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour justifier une croyance, celle-ci sera correctement fondée et qu'elle équivaudra alors à une connaissance, si tant est qu'une connaissance soit possible. De cette façon, la meilleure opinion possible se révélera être digne d'être qualifiée de scientifique, car « la science est une persuasion dont la raison est si forte, qu'aucun ne peut jamais l'ébranler par une <autre raison> plus forte, ce que ne savent aucuns de ceux qui ignorent Dieu² ».

Ainsi donc, si les *Méditations* peuvent tout à fait se lire pour elles-mêmes, elles ne proviennent pas de nulle part : elles s'inscrivent dans un projet intellectuel déterminé et se situent aussi dans l'air du temps. Grand érudit autant que grand philosophe, Descartes se distingue avant tout par un art consommé de la récupération discrète : il ne cite presque jamais ses sources, non par mauvaise foi mais parce qu'il estime que « si vous savez quelque chose, elle est entièrement à vous, encore que vous l'ayez apprise d'un autre³ ». De fait, Descartes innove donc moins par ses arguments singuliers pris un à un (tels les sens trompeurs, les fous, le malin génie, le *cogito*, la cire, etc.) que par l'agencement particulier qu'il leur donne les uns par rapport aux autres.

1. *Lettre à Mersenne*, 28 janvier 1641 : AT III, p. 298.

2. *Lettre à Regius*, 24 mai 1640 : AT III, p. 65.

3. *Lettre à Beeckman*, 17 octobre 1630 : AT I, p. 159.

PROBLÉMATIQUE PHILOSOPHIQUE

En 1647 paraissent non seulement la version française des *Méditations métaphysiques* mais aussi la version française des *Principes de la philosophie*. Ce dernier ouvrage est précédé d'une très importante *Lettre-préface* dans laquelle Descartes compare notamment la philosophie à un arbre « dont les racines sont la Métaphysique, le tronc est la Physique, et les branches qui sortent de ce tronc sont toutes les autres sciences¹ ». Selon cette image, la métaphysique doit soutenir la philosophie naturelle et, subséquemment, l'ensemble des sciences. Cette fondation de l'édifice des connaissances par la métaphysique constitue l'enjeu principal des *Méditations*. En effet, les questions métaphysiques qu'on y traite – l'existence de Dieu et la distinction de l'âme et du corps – ont pour intérêt le soutien de la philosophie nouvelle prônée par Descartes. Deux questions peuvent alors se poser : pourquoi fonder la science sur la « métaphysique » ? Et comment y parvient-on ? On envisagera d'abord la seconde question. On élucidera ensuite le concept de métaphysique appréhendé par Descartes dans son rapport avec les premières connaissances qui servent de fondement à la philosophie et on éclairera enfin les objectifs de la démarche mise en œuvre par le philosophe.

Que sont ces *Méditations* ?

On l'a vu, l'un des enjeux majeurs de l'entreprise cartésienne est la persuasion, ou plus exactement la persuasion parfaite en quoi consiste la science conçue comme connaissance en général. Être persuadé, en ce sens, c'est donner son accord ou son assentiment concernant un objet à propos duquel on croit fermement quelque chose. La persuasion dans ce cas ne s'oppose pas nécessairement à la conviction et une persuasion parfaite équivaut à une certitude scientifique. Or, selon le philosophe, on ne persuade jamais bien aux autres que ce qu'on s'est

1. AT IX-2, p. 14.

d'abord persuadé à soi-même¹. De ce point de vue, un livre prenant l'apparence d'un essai pêche dans sa forme, puisque le lecteur y reçoit comme d'un autre le raisonnement qu'il devrait suivre lui-même. La méditation, au contraire, évite ce défaut, puisque méditer, c'est non seulement lire et s'appliquer à ce que l'on lit de manière recueillie et répétée, en se familiarisant avec le parcours intellectuel proposé et les objets qu'il donne à penser, mais aussi, plus simplement, suivre une voie dégagée, sans chercher à s'opposer aux raisons rencontrées. On peut ainsi au mieux s'approprier le cheminement de pensée parcouru. Des précédents notables de ces exercices intellectuels se trouvent chez les auteurs spirituels, tels Ignace de Loyola (*Exercices spirituels*, 1548), ou un écrivain un peu oublié aujourd'hui, mais très connu dans la première moitié du XVII^e siècle et dont Descartes estimait beaucoup les traités de philosophie : Eustache de Saint-Paul (*Exercices spirituels*, 1623, deuxième version augmentée en 1640).

Au reste, Descartes n'écrit pas seulement en 1641 des méditations. Par souci de persuader aussi les indociles qui ne se laisseront pas conduire simplement par le texte, plusieurs séries d'*Objections* soulevées à la lecture du texte (six dans le texte original latin de 1641 et sept en 1642), accompagnées des *Réponses* de l'auteur, sont adjointes au texte des six *Méditations* à proprement parler. L'ouvrage complet forme alors un fort volume d'environ sept cents pages.

En quoi les *Méditations* sont-elles métaphysiques ?

Le titre abrégé français : *Les Méditations métaphysiques* n'implique pas que la métaphysique soit une simple traduction ou un équivalent de la « philosophie première » dont parle le titre latin de l'ouvrage (« *Les méditations de philosophie première* »). Il est vrai que dans la *Lettre-préface* aux *Principes de la philosophie* (1647), Descartes paraît établir une équivalence entre ces expressions : il parle alors de « la première Philosophie ou bien la Métaphysique »².

1. Cf. *Lettre* de 1628 : AT I, p. 10 ; *Lettres à Mersenne*, 15 avril 1630 : AT I, p. 144 et 25 novembre 1630 : AT I, p. 182 ; etc.

2. AT IX-2, p. 16.

À y regarder de plus près toutefois, le syntagme « méditations métaphysiques » restituée plutôt, dans le titre français, le seul terme « *meditationes* ». L'adjectif « métaphysiques » semble donc avoir pour fonction principale d'explicitier le type des méditations en jeu et pourrait souligner le fait que pour accéder aux principes de la connaissance, il faut suivre un cheminement métaphysique. Dans ce cas, les méditations effectuées, en tant que telles, seraient éminemment métaphysiques et ne porteraient que fortuitement *sur* la métaphysique, parce que celle-ci ferait le fonds de la philosophie première.

Mais qu'est-ce à dire exactement ? Sous la plume de Descartes, l'adjectif « métaphysique » renvoie principalement aux « choses immatérielles¹ », c'est-à-dire à ce qui traite « de Dieu et de l'âme² ». Or, justement, le philosophe indique à Mersenne, qui assure l'édition du volume de 1641, que : « Je crois qu'on le pourra nommer [...], *Meditationes de prima Philosophia* ; car je n'y traite pas seulement de Dieu et de l'Âme [c'est-à-dire pas seulement de métaphysique *stricto sensu*], mais en général de toutes les premières choses qu'on peut connaître en philosophant par ordre³ ». La « première philosophie » assume alors un enjeu propre et différent, au moins en droit, de celui de la métaphysique, au-delà de laquelle elle s'étend. D'ailleurs, la question de l'existence des choses matérielles ne paraît pas de prime abord pouvoir relever du domaine de la métaphysique en son sens le plus rigoureux, si celle-ci s'applique exclusivement aux choses immatérielles. Mais elle intéresse tout de même la première philosophie, si tant est qu'il faut entendre par là, comme l'indique Descartes, les « premières choses qu'on peut connaître en philosophant⁴ », car il faut bien commencer par considérer qu'il y a des corps avant d'entreprendre d'expliquer les lois qui déterminent leurs mouvements. De surcroît, cette existence des corps est aussi indispensable pour régler la question (strictement métaphysique) de la nature de l'âme, c'est-à-dire pour conclure en faveur de sa distinction réelle du corps.

1. AT IX-2, p. 10.

2. Première *Lettre à Mersenne* du 11 novembre 1640 : AT III, p. 235.

3. Deuxième *Lettre à Mersenne* du 11 novembre 1640 : AT III, p. 239.

4. AT III, p. 235.

En effet, si les corps n'existaient pas, cette question de la distinction de l'âme et du corps, et donc de l'immatérialité de l'âme, ne pourrait guère se poser.

On peut en conséquence conclure que *Les Méditations* se veulent d'abord « métaphysiques » quant à leur forme dans la mesure où l'on y médite en se détachant spirituellement des sensations et de ce qui a trait aux corps, et qu'elles s'intéressent ensuite beaucoup aux questions métaphysiques qui se rapportent aux choses immatérielles dans la mesure où elles visent essentiellement les connaissances fondamentales qui constituent la philosophie première.

En quoi les objets de la métaphysique sont-ils les premiers principes de la connaissance ?

Les trois premières *Méditations* mettent au jour les principes métaphysiques de la connaissance. Elles ne permettent pas encore de déterminer la distinction réelle de l'âme et du corps, qui n'est prouvée qu'à la fin du livre, à la sixième *Méditation*. Elles ne décident pas non plus de l'essence des choses matérielles, qui fait l'objet de la cinquième *Méditation* (avec la seconde preuve de l'existence de Dieu). Enfin, elles n'élucident pas l'origine de mes erreurs, comme le propose la quatrième *Méditation*. Mais elles exposent les raisons que j'ai de douter des choses incertaines, me donnant ainsi accès à la première certitude : celle de mon existence. Elles s'arrêtent également sur la preuve que la considération de mes idées peut donner de l'existence de Dieu. Toutes ces choses relèvent de la métaphysique.

En quoi tout ceci permet-il de fonder une science véritable ? Pour l'enjeu relatif à ma propre existence, la chose est assez aisée à concevoir : si je n'existais pas, je ne pourrais rien savoir. Mais l'existence du Dieu qui peut tout n'en est pas moins décisive. Dieu est infini et donc tout-puissant. En conséquence, il est tout parfait et tout bon, car la perfection est un accomplissement qui témoigne de plus de puissance que l'inachèvement, de sorte qu'un être tout-puissant ne peut qu'être tout parfait, et réciproquement. Or la bonté est une perfection. C'est pourquoi un être tout parfait ne peut qu'être bon.

Ainsi, Dieu ne peut faire que je me trompe lorsque je pense être dans le vrai, faute de quoi il ne serait pas tout bon. Et, corrélativement, il faut que je sache qu'un être tout-puissant, c'est-à-dire Dieu, existe, pour pouvoir être assuré que je ne me trompe pas lorsque je pense de manière réfléchie, et qu'en faisant appel à toutes mes ressources possibles, j'atteins le vrai.

Ce qui permet de faire la part entre la simple persuasion et la science ou la « certitude parfaite »¹ est donc la « force » de la persuasion. La prise en compte de la toute-puissance permet d'inciter à prendre en compte toutes les possibilités dans la recherche de la vérité. Et un raisonnement bien fondé qui n'occulte aucune possibilité donnera une persuasion si forte qu'aucun argument ne pourra la remettre en cause : on accédera alors à la science.

On le voit, Dieu intéresse ici le philosophe en tant qu'il implique la considération de la toute-puissance. En ce sens, on perçoit déjà qu'il n'est pas question d'établir une perspective religieuse particulière.

Comment se défaire des opinions douteuses ?

La référence à la toute-puissance sert aussi bien à établir la certitude du raisonnement qu'à mettre en cause ce qui est douteux, puisque c'est l'impossibilité de douter qui sert de ressort à la certitude. La première *Méditation* constitue un long raisonnement visant à exposer les arguments favorables à un doute concernant les choses incertaines. Elle s'appuie pour cela sur un principe de « prudence » : mieux vaut « ne se fier jamais à ceux qui nous ont une fois trompé », car ils pourraient nous tromper à nouveau². Le ressort de l'argument est déjà une allusion à la puissance. Être susceptible de tromper, c'est être un trompeur en puissance, et donc être suspect. Or, tout ce qui pourra m'induire en erreur devra être rejeté.

1. *Secondes réponses* : AT IX-1, p. 114.

2. AT IX-1, p. 14.